

VILLE DE VEZELAY
COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 AVRIL 2014 – PAGE 1

L'an deux mille quatorze, le vingt-six avril, le Conseil Municipal de la Commune de Vézelay s'est réuni sous la présidence du maire : Monsieur Hubert BARBIEUX.

Présents : Messieurs BARBIEUX, L DUJARDIN, HECQUET, LEFEVRE, MORICE, RAVELLI, RECORDON, VILLIERS, et Mesdames BEL, FORET et FOUCHET.

M. HECQUET est arrivé en cours de séance, et avait donné procuration à M. BARBIEUX pour les votes précédent son arrivée.

La séance est ouverte à 9h30 heures.

Mme BEL est nommée secrétaire de séance.

INFORMATIONS DIVERSES

En préambule à la réunion, M. le Maire communique plusieurs informations :

- Nous avons eu des échos positifs du récent bulletin municipal ; nous comptons en publier un nouveau numéro avant l'été.
- La nouvelle Communauté de communes Avallon Vézelay Morvan a élu comme président Pascal Germain. Hubert Barbieux a accepté le poste de 3^e vice-président en charge de la santé et des affaires sociales. C'est une mission importante, qu'il compte mener en parallèle avec sa responsabilité de maire de Vézelay.
- Concernant l'Opération Grand Site (OGS). Une réunion publique d'information se tiendra le 9 mai à 19h à la salle des fêtes de la Mairie de Vézelay, pour permettre à tous de mieux en comprendre les enjeux.
- Concernant le « contrat cadre », les travaux de la Basilique vont commencer dès septembre 2014 , et il faut que la population de Vézelay et des environs puisse être au courant de ce qui va se passer. Une visite avec les architectes sera organisée pour le Conseil municipal, les membres du Comité citoyen consultatif, mais aussi pour toutes les personnes qui le souhaitent, fin mai – début juin.

Il remercie Mme Dufrenne, secrétaire de mairie, de s'être rendue disponible pour ce conseil dédié aux questions budgétaires.

Il demande au public de réserver ses questions et interventions pour la fin de séance.

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

<i>I – Vote des taxes directes locales 2014</i>
--

M. le Maire précise que ce vote ne concerne, sur les avis d'imposition, que la colonne « Commune », les autres colonnes (intercommunalité, département) n'étant pas de notre ressort.

VILLE DE VEZELAY
COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 AVRIL 2014 – PAGE 2

Mme Bel demande de préciser si, la base d'imposition étant automatiquement réévaluée cette année, un maintien des taux actuels entrainera de toutes façons une légère augmentation de l'impôt, ce que confirme M. le Maire.

M. Villiers signale qu'il faut tenir compte de la baisse annoncée de la dotation d'Etat, qui risque à l'avenir de grever sérieusement le budget des communes. Et qu'il n'y a que deux manières d'équilibrer un budget : compresser les dépenses, ou augmenter les recettes, notamment en relevant les impôts.

M. le Maire répond que l'on doit pouvoir travailler sur ces deux tableaux, notamment par une meilleure mise en valeur des biens communaux qui devraient générer des recettes supplémentaires, et par des progrès importants en matière de dépenses, notamment d'optimisation de la masse salariale. Il propose donc de maintenir les taux d'imposition tels qu'ils avaient été votés à l'unanimité lors du Conseil municipal du 13 avril 2013, à savoir :

Taxe d'habitation	18,72 %
Foncier bâti	15,56 %
Foncier non bâti	52,30 %
CFE	22,41 % (ex-taxe professionnelle)

Le Conseil municipal procède au vote

Pour : 11 voix

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de maintenir les taxes locales à un niveau identique.

II – Vote des budgets de la commune, du stationnement, de l'eau et de l'assainissement

M. le Maire rappelle que le Conseil municipal hérite d'une situation sur laquelle il ne dispose pas immédiatement de toute la marge de manœuvre qu'il pourrait souhaiter : un budget ne se transforme pas du jour au lendemain, en une seule décision. Il faudra prendre le temps, au cours d'une réunion mensuelle de tous les conseillers qui pourront se rendre disponibles, d'évaluer chaque poste de dépense et de recette afin de voir comment les optimiser au maximum – en prenant le temps de bien évaluer les conséquences de chaque décision.

Le budget présenté étant prévisionnel, des délibérations modificatives pourront ensuite être prises pour affecter les sommes ainsi dégagées.

M. Villiers fait remarquer que l'équilibre de ce budget est obtenu grâce à l'excédent 2013, et qu'en conséquence il convient de se montrer prudents, voire d'anticiper. La commune de Vézelay doit faire face à un type d'activité particulier, lié au tourisme, ce qui ne permet pas de comparer avec le cas général.

1. Le budget de la commune

Après avoir écouté la lecture détaillée de toutes les lignes du budget et avoir posé de nombreuses questions explicatives, le Conseil municipal a procédé au vote : un budget de fonctionnement équilibré à 950 000 euros, et un budget d'investissement équilibré à 4 930 249 euros. Le Conseil municipal s'engage à mettre en œuvre les mesures nécessaires pour

FOUCHET 8/5/14 12:59

Commentaire: faut-il mentionner plusieurs précisions apportées ?
- le taux d'endettement relativement bas (0,46%)
- le décalage que représentent à la section investissement les avances de trésorerie sur les travaux du Contrat cadre
- les coûts que pourraient induire la réforme des rythmes scolaires, non budgétés

VILLE DE VEZELAY
COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 AVRIL 2014 – PAGE 3

entamer au plus vite les travaux tels qu'ils sont priorisés par la commission « Travaux et voirie ».

Pour : 11 voix

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité la proposition de budget communal 2014.

2. Le budget du stationnement payant.

Les recettes sont en baisse, il y a quelques années elles étaient équivalentes à celles des impôts locaux. Les causes en sont multiples : baisse de la fréquentation de Vézelay, mais surtout travaux de la maison médicale et pannes d'horodateurs.

M. le Maire propose de maintenir les prévisions en l'état, mais de mettre le plus rapidement possible en route des actions qui permettront d'optimiser les recettes.

Le budget proposé est pour le fonctionnement, équilibré à 440 000 euros et pour l'investissement équilibré, à 70 757 euros.

Le conseil municipal procède au vote

Pour : 11 voix

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité la proposition de budget du stationnement payant 2014, et s'engage à mettre en œuvre les mesures permettant de l'optimiser.

3. Le budget de l'eau.

Les chiffres sont beaucoup plus élevés qu'en année normale, puisqu'il n'y a pas eu de relevé des compteurs en 2013 et de ce fait, l'exercice 2013 recouvre deux années de recettes.

Des travaux importants sont à prévoir :

- la réfection du toit de la station de pompage d'Asquins, qui est actuellement mis hors d'eau par des bâches. Le premier devis s'élève à 180 000 €
- la mise à jour de l'étude faite il y a une vingtaine d'années (à retrouver) sur l'état du réseau, et des réparations à prévoir.
- le renouvellement d'un certain nombre de compteurs, avec l'éventualité d'installer des compteurs équipés pour être relevés à distance. Outre une simplification de la gestion de l'eau, ils permettraient d'avertir en temps réel des personnes dont la consommation d'eau s'élèverait brutalement.

Le budget proposé est pour le fonctionnement, équilibré à 160 000 €, et pour l'investissement équilibré, à 320 246 €.

Le conseil municipal procède au vote

Pour : 11 voix

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité la proposition de budget de l'eau 2014.

VILLE DE VEZELAY
COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 AVRIL 2014 – PAGE 4

4. Le budget d'assainissement

Là encore, des travaux de modernisation sont à prévoir. Lors des travaux de réfection de la voirie, une partie de la part consacrée aux réseaux sera affectée à ce budget.

Le budget proposé est pour le fonctionnement, équilibré à 63 000 €, et pour l'investissement équilibré, à 64 339 €.

Le conseil municipal procède au vote

Pour : 11 voix

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité la proposition de budget de l'assainissement 2014.

III – Association Vie et Patrimoine : modification de la délibération n° 5 du 19/10/2013

Lors de ladite délibération, le Conseil municipal avait autorisé l'association *Vie et Patrimoine* à organiser un chantier de restauration de l'escalier Guillier.

M. Mayot, Architecte des Batiments de France a écarté le site, trop dangereux pour des bénévoles, et a réorienté le chantier vers les murs au-dessous de la mairie, Le projet a donc été déplacé et concerne la parcelle communale AB 230 située en contrebas de l'Hôtel de ville.

M. le Maire propose donc de voter un avenant à la convention sur ces travaux qui auront lieu du 15 au 27 juillet prochains, et autorisant ce déplacement du chantier.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le déplacement du chantier prévu par l'association Vie et Patrimoine.

IV – Plan de financement de la première tranche du Contrat cadre

Le Maire demande au Conseil municipal de lui donner pouvoir pour agir sur la première tranche de travaux du Contrat cadre, notamment pour les demandes de subvention.

VILLE DE VEZELAY
COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 AVRIL 2014 – PAGE 5

Opérations	Mouv/Moe	Coût global estimé (HT)	Etat	Fonds européens	Région	Département	Maître d'ouvr
			DRAC	FEDER			
Sauvegarde et mise en valeur de la basilique							
Sauvegarde et mise en valeur de la Basilique		2 680 000	1 500 000	500 000	400 000	280 000	
Dont études :							
Etude pour le schéma directeur	DRAC 100%	57 755	57 755				
Etude pour la restauration des portails avant nef (Decaris)	DRAC 100%	98 843	98 843				
Etude complémentaire suivant prescriptions de la CNMH	DRAC 100%	199 920	199 920				
Etude et restauration tympan et linteau d'origine	DRAC 95 %	36 480	34 637				1623
Complément d'étude	DRAC 95 %	9 177	8 719				458
Coût des opérations listées		401 555	399 274				
		2 278 445	1 100 726	500 000	400 000	280 000	

FOUCHET 8/5/14 12:50

Commentaire: tableau bizarre, rien en face et calculs faux !!!!

après avoir délibéré et s'être fait expliquer en détail les différents éléments de ce tableau, le conseil municipal décide et accepte de donner pouvoir au Maire pour agir au mieux sur les travaux cités ci-dessus.

Pour : 11 voix

Le Conseil municipal approuve la proposition à l'unanimité.

V – Commission des impôts directs

La législation prévoit la création d'une commission des impôts directs, formée du maire, de 6 commissaires titulaires et 6 suppléants. Ces commissaires sont nommés par le directeur des services fiscaux, dans les deux mois qui suivent le renouvellement général des conseils municipaux, et parmi une liste de personnes proposées par le conseil municipal.

Le Conseil doit donc présenter une liste de 12 titulaires potentiels et de 12 suppléants potentiels. Ces derniers doivent « être de nationalité française, être âgés de vingt-cinq ans au moins, jouir de leur droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission ».

Le Conseil municipal ne disposant pas ce jour du nombre de noms suffisants décide de reporter cette question à la prochaine séance.

VI – Fonctionnement de l'auberge de jeunesse et du camping

En sa séance du 11 avril 2014, le Conseil municipal avait opté pour une mise en gérance de l'auberge et du camping.

Il s'est avéré que cette décision ne peut pas être mise en œuvre immédiatement, du fait des travaux importants réalisés par la municipalité et qui nécessitent un temps d'amortissement, et pour lesquels les subventions n'ont pas encore été touchées. Cela pénaliserait gravement le budget municipal.

VILLE DE VEZELAY
COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 AVRIL 2014 – PAGE 6

Ces dernières semaines, l'auberge a été tenue bénévolement par Gérard Ravelli, que M. le Maire remercie chaleureusement. Mais il est urgent de trouver une solution rapide.

M. Hecquet, premier adjoint, a contacté M. Jérôme Dujardin, qui avait déjà les années précédentes présenté une candidature spontanée. Il précise que cette démarche a été faite totalement indépendamment de son père, M. Emmanuel Dujardin, conseiller municipal.

M. le Maire propose donc que soit établi avec M. Jérôme Dujardin un CDD de deux mois, pour pallier l'urgence et se donner le temps de définir plus précisément la mission du responsable. M. Olivier Joseph, employé municipal, continuera à venir une ou deux matinées par semaine pour permettre à M. Dujardin de prendre ses congés hebdomadaires.

Le Conseil municipal procède au vote, à l'exception de M. Emmanuel Dujardin qui ne prend pas part au vote..

Pour : 10 voix

Le Conseil municipal approuve l'embauche de M. Jérôme Dujardin pour deux mois.

VII – Projet de convention entre la CCAVM et la commune pour l'entretien d'un espace vert

La communauté de communes Avallon-Vézelay-Morvan demande à la commune d'entretenir l'espace vert de la maison médicale, et propose en échange de mettre à sa disposition un local de 56,3 m2. C'est une pièce aveugle ne disposant pas de toilettes, mais pouvant être utilisée comme espace de stockage.

Cette proposition est renouvelable annuellement par tacite reconduction.

Le Conseil municipal précise que cette demande ne se substitue pas à la délibération du demandant la mise à disposition d'un local dans la maison médicale en contrepartie de la démolition, pour sa construction, d'un bâtiment appartenant à la Commune. Cette précision étant bien établie, le conseil municipal procède au vote.

Pour : 11 voix

Le Conseil municipal approuve cette proposition à l'unanimité.

VIII – Cérémonies communales

Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur les cérémonies et commémorations qui auront lieu à Vézelay durant les 6 ans à venir.

Parmi les cérémonies proposées par la circulaire ministérielle :

Dernier dimanche d'avril : commémoration de la déportation

8 mai : armistice de la guerre 1939-1945 (souvent regroupée avec la précédente)

8 juin : hommage national aux morts d'Indochine

18 juin : anniversaire de l'Appel du Général de Gaulle

14 juillet : fête nationale

25 septembre : hommage national aux harkis et autres membres des formations supplétives

VILLE DE VEZELAY
COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 AVRIL 2014 – PAGE 7

11 novembre : armistice de la guerre 1914-1918

5 décembre : hommage aux morts pour la France de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie

Il est signalé qu'à Vézelay, l'hommage aux morts d'Algérie se fait le 19 mars, anniversaire du cessez-le-feu, et que s'y ajoute le 24 août, jour de la libération de Vézelay.

Une discussion s'engage autour du 14 juillet, qui n'était plus solennisé à Vézelay Bourg (mais l'était aux Bois de la Madeleine).

M. le Maire propose que le Conseil se prononce pour commémorer la prochaine date, à savoir le 8 mai, et de statuer pour les autres dates lors de la prochaine séance.

Pour : 11 voix

Le Conseil municipal approuve cette proposition à l'unanimité.

IX – Déclaration d'intention d'aliéner

M. le Maire informe le Conseil municipal de la mise en vente de la parcelle AB 107, de 10a 57ca, située en bas du chemin qui mène au cimetière, pour la somme de 5 000 €.

Le Conseil municipal manquant d'éléments sur cette parcelle demande que la question soit reportée à sa prochaine séance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13 h.